



## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 MARS 2023

Date de convocation 22 mars 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars 2023 à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, M. Daniel BURLLOT, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Michel DUBOIS, Mme Léone LE PROVOST, Mme Simone CHARPENTIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Jeannine NARDUZZI, M. Pascal GOHARD, M. Mathieu SAINT-CAST, Mme Karine LE VAILLANT, M. Daniel SANTIER, M. Vincent RAOUL, Mme Catherine CHNOUKI, Mme Arlette COLOMB, M. Hugues LESAGE, Mme Céline LE DORE

ABSENTS EXCUSÉS : : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT (procuration à Nicolas HEURTEL)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Sandrine OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

## **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif de la commune de 2022 en accord avec le compte de gestion du receveur municipal, présenté par Nicolas Heurtel, Maire Adjoint, délibère.

Le Conseil Municipal, est amené à approuver les comptes 2022 pour le budget de fonctionnement et d'investissement.

Les résultats sont les suivants :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 046 090.50 euros  
Recettes : 1 482 300.04 euros  
Soit un excédent de 436 209.54 euros

### **Section d'investissement**

Dépenses : 517 644.75 euros  
Recettes : 819 995.42 euros  
Soit un excédent de 302 350.67 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes 2022 pour le budget de fonctionnement et d'investissement commune.

## **COMPTE ADMINISTRATIF ZONE ARTISANALE 2022**

Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte administratif de la zone artisanale de 2022 en accord avec le compte de gestion du receveur municipal, présenté par Nicolas Heurtel, maire adjoint, délibère.

Le conseil est amené à approuver les comptes 2022 pour le budget de fonctionnement et d'investissement.

Les résultats sont les suivants :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 0 €  
Recettes : 163 185.35 €  
Soit un excédent de 163 185.35 €

## Section d'investissement

Dépenses : 162 716.67 €

Recettes : 0 €

Soit un déficit de : 162 716.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les comptes 2022 pour le budget de fonctionnement et d'investissement de la zone artisanale.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRÉSOR DU 01/01/02022 AU 21/12/2022 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Christian LE MAITRE, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion du budget commune dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRÉSOR DU 01/01/02022 AU 21/12/2022 – ZONE ARTISANALE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Christian LE MAITRE, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion du budget Zone artisanale dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2022.**

Le Conseil Municipal, après avoir voté le compte administratif 2019 de la commune, qui s'établit comme ci-dessous :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 046 090.50 €  
Recettes : 1 482 300.04 €  
Soit un excédent de 436 209.54 €

### **Section d'investissement**

Dépenses : 517 644.75 €  
Recettes : 819 995.42 €  
Soit un excédent de 302 350.67 €

peut, compte-tenu des engagements pris, affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE d'affecter la somme de 436 000 € à l'article 1068-excédent de fonctionnement capitalisé.**

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023**

Monsieur Nicolas HEURTEL, Adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée des propositions de crédits et de dépenses du budget primitif 2023 de la commune.

Après la lecture, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de statuer.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 430 809,54 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 338 350,67 €, dont 280 000,00€ de virement de la section de fonctionnement, 22 000,00€ de FCTVA et 436 000,00€ d'excédent de fonctionnement capitalisé

## **BUDGET PRIMITIF ZONE ARTISANALE 2023**

Monsieur Nicolas HEURTEL, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée des propositions de crédits et de dépenses du budget primitif 2023 de la zone artisanale.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de statuer.

Le conseil municipal est amené à approuver le budget primitif 2023 de la zone artisanale.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 207 968.04 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 202 742.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

APPROUVE le budget primitif 2023 de la zone artisanale.

### **VOTE TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur Nicolas Heurtel, Adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux appliqués en 2022 :

- FONCIER BATI : 42,06%
- FONCIER NON BATI : 82,12%

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

- FONCIER BATI : 42.06%
- FONCIER NON BATI : 82.12%

### **VALIDATION BUREAU DE CONTROLE, BUREAU DE COORDINATION ET SECURITE PROTECTION SANTE POUR L'EXTENSION DE LA GARDERIE**

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire appel à un bureau de contrôle, un bureau de coordination ainsi qu'un bureau de sécurité protection santé dans le cadre de l'extension de la garderie. Différentes entreprises ont été sollicitées.

Bureaux Entreprises	Contrôle (HT)	Coordination (HT)	Sécurité Protection Santé (HT)
AEG COORDINATION		11 700	2 212.75
SOCOTEC	6 000		
BUREAU CONSTRUCTION VERITAS	3 750		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CHOISIS l'entreprise VERITAS pour le bureau de contrôle,

CHOISIS l'entreprise AEG Coordination pour le bureau de coordination,

CHOISIS l'entreprise AEG Coordination pour le bureau Sécurité Protection Santé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférant au dossier.

## **MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC LIÉ AUX TRAVAUX DE LA CHAUFFERIE BOIS – PARKING ÉCOLE**

Monsieur Daniel BURLOT informe le Conseil Municipal de la nécessité de déplacer un éclairage public situé sur le parking de l'école pour l'installation de la chaufferie bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet de modification de l'éclairage public, lié aux travaux de la chaufferie bois située sur le parking de l'école, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 200,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de 722,22 €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation du SDE22 sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

## **CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES RESTAURANT LE ROSMADEC**

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les menuiserie extérieures du restaurant le Rosmadec. Des devis ont été demandé à trois entreprises.

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
Menuiserie LE BARS	5 881,94
Menuiserie Johan LEBECQUE	5 296,68
SARL Patrick LE PROVOST	7 418,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise LE BARS pour un montant de 5 881.94 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **CHANGEMENT DES PORTES DE SÉCURITÉ INCENDIE CANTINE**

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les portes de sécurité incendie de la cantine scolaire. Pour ce faire trois entreprises ont été sollicité.

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
Menuiserie LE BARS	7 149.64
Menuiserie Johan LEBECQUE	3 609.12
SARL Patrick LE PROVOST	3 779.58

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Menuiserie Johan LEBECQUE pour un montant de 3 609.12 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **SUBVENTIONS 2023**

Sandrine OLLIVIER présente les subventions allouées en 2023.

L'objectif 2023 est de soutenir les associations notamment celles qui organisent de nombreuses animations et qui s'entraident entre elles. A l'heure, où il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles, il est important que les associations s'entraident, ce que nous avons pu constater cette année.

Il est aussi important de préciser que la commune aide les associations pas seulement par un soutien financier mais aussi par un soutien en nature. C'est pourquoi, nous allons détailler les subventions financières mais aussi les subventions en nature.

### **Subventions financières 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE les subventions pour l'année 2023 aux associations suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTIONS PROPOSEES	REMARQUES
<b><u>Association Lanticaïses</u></b>		
Association locale ARAC	50	
Association des médaillés militaires	50	
Association des officiers mariniers	50	
Association des anciens cols bleus	70	
Association UNC/AFN	70	Achats de gerbes par la mairie
Société de chasse communale	50	
Amicale Laïque Fonctionnement Salons du livre Bon achat livre pour les enfants	150 2 900 300	En 2022, l'amicale laïque a offert des bons d'achat aux enfants de l'école pour l'accès aux livres, nous souhaitons les soutenir cette année afin de favoriser l'accès à la culture à l'ensemble des enfants de l'école
Club de football FCL Fonctionnement Si tournoi	2 500 300	
Groupement jeune Sud Goëlo (école de foot)	2 800	Remboursé intégralement par SBAA
La Soirée (Festival des Champs son'ic)	3 000	
Lantic Loisirs (association jeune) Fonctionnement Fête de la musique	100 800	
Lantic en Scène	200	
Pétanque club lanticaïses	50	
Aquarelle en Goëlo	100	
<b><u>Autres associations</u></b>		
Etoile de Tressignaux	100	



Secours populaire d'Etables sur Mer	100	
Secours catholique	100	
Les restaurants du cœur	100	
Protection civile	30	
Prévention routière	30	
SNSM	120	
Don du sang	50	
<b>Subventions à destination des jeunes</b>		
Voyages scolaires (minimum 1 nuitée):	2 000	
- Ecole primaire : 16 € par enfant maxi		
- Collège : 25 € par enfant maxi		
Association sportive (10€ par enfant de -18 ans sur demande)		
Club des nageurs de St Briec	30	
Association sport loisir de Plélo	20	
Langueux Trégueux Cyclisme	10	
Trégueux Langueux Athlétisme	10	
Baie Armor Handball	10	
<b>TOTAL</b>	<b>16 250</b>	

### **Subventions en nature 2023**

La commune de Lantic soutient les associations dans leur fonctionnement pas seulement de façon financière mais aussi avec :

- La mise à disposition gracieuse de moyens techniques comme le prêt de matériel permettant d'équiper l'association pour l'exercice d'une activité. La commune achète donc régulièrement du matériel en fonction de leurs besoins.
- La mise à disposition gracieuse de locaux appartenant à la commune à titre permanent pour les activités hebdomadaires ou à titre ponctuel pour des animations (possibilité pour chaque association d'avoir la salle des fêtes gratuitement une fois par an pour l'organisation de manifestations payantes ensuite un tarif préférentiel leur est fait). Les charges (électricité, eau, ménage, entretien...) sont prises en charge par la commune également.
- La mise à disposition gracieuse de personnel lors d'installation de matériels

En 2023, 33 animations sont prévues dont 17 à la salle des fêtes, 2 à la salle des associations et 15 en extérieur (avec le montage des barnums, buvette, podium...).

Subvention en nature attribuée par la mise à disposition des salles communales pour les activités hebdomadaires des associations suivantes :

ASSOCIATION	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures annuels approximatifs
Blés d'Or	6H	250H
Mise en Forme	28H	1300H
Aquarelle en Goëlo	11H	380H
Fées Mains	2H30	100H
Lantic en Scène	2H	80H
Red Carbon	2H	80H

## **AFFAIRES DIVERSES**

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Propriété de Monsieur BOULIOU Philippe, 14 lotissement Notre Dame, cadastrée C 1486
- Propriété de Monsieur MALENFANT François, 4 rue de l'orgerie, cadastrée ZH 0261
- Propriété de Monsieur SAINTILLAN André, 12 rue Saint-Michel cadastrée D 1812, ZK 55, ZK 86
- Propriété de Monsieur MANUEL LAURIANO Pascal, 15 avenue de la Vieille Cour, Le Grand Clos, cadastrée C 1026
- Propriété de Madame CORDILLET Monique, sous la Ville cadastrée ZI 018

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain.

- Propriété de Madame CORDILLET Monique, Le Grand Clos cadastrée C163 et Clos des Fraux cadastrée C1123 – La commune fait valoir son droit de préemption urbain

Séance levée à 19h55

La secrétaire de séance,  
Sandrine OLLIVIER

Le Maire,  
Christian LE MAITRE